



## CÉRÉALES BIO

Fiche filière

### À retenir

**21 317 producteurs engagés en France**  
**1<sup>er</sup> producteur de céréales bio dans l'UE**  
**285 collecteurs de céréales (dont 200 négociants)**  
**824 070 tonnes de céréales bio collectées**



### ORGANISATION

- La filière céréalière biologique française se concentre sur une douzaine d'espèces dont les principales, en volume, sont le blé tendre, le maïs, les orges et le triticale.
- Le blé tendre est la première céréale collectée.
- La filière bio fait intervenir trois grands types d'acteurs : les producteurs (21 317 producteurs engagés dans la filière céréalière en 2022/23), 285 collecteurs bio (85 coopératives, 200 négociants) et les transformateurs (185 moulins ayant écrasés des grains bio et 25 fabricants d'aliments du bétail).
- La campagne commerciale est définie comme la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.



### SURFACES EN FRANCE

Les surfaces céréalières bio ou en conversion en France ont fortement progressées depuis 2017 et sont multipliées par 2 entre 2017 et 2022 passant de 293 000 à 558 000 hectares. Elles représentent aujourd'hui près de 6 % de la sole totale de céréales.



### COMMERCIALISATION

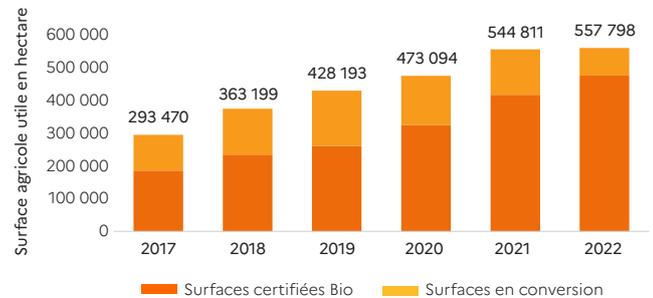
La première mise en marché des céréales françaises (bio ou non bio) est réalisée par les organismes collecteurs déclarés (Art L 666-1 du Code Rural et de la pêche maritime). Ces derniers sont en charge de l'achat auprès des producteurs, du stockage et de la vente ultérieure des céréales. Alors que la production bio est difficilement quantifiable en France, du fait de rendements variables, les volumes de collecte, soumis à des obligations déclaratives, constituent une base de données robuste afin de suivre l'évolution de ces filières.



### LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE DANS L'UE

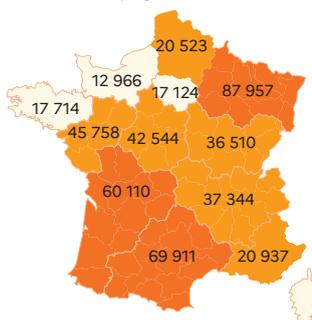
En 2019, les surfaces de céréales cultivées en bio ont dépassé 2,4 millions d'hectares, progressant de 9,4 % par rapport à 2018. Elles représentaient 4,3 % de la surface totale en céréales en 2019. 58 % des surfaces de céréales bio étaient localisées dans cinq pays : France (18 %), Italie (14 %), Allemagne (12 %), Espagne (9 %) et Pologne (6 %).

### Évolution des surfaces céréalières françaises

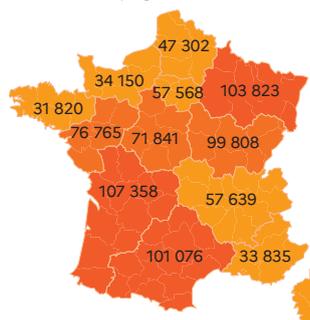


### CAMPAGNE 2022/23 : COLLECTE CÉRÉALIÈRE BIOLOGIQUE RECORD

Répartition de la collecte biologique nationale  
Campagne 2016/17



Répartition de la collecte biologique nationale  
Campagne 2022/23



En tonne  
○ < 20 000  
● de 20 000 à 60 000  
● de 60 000 à 100 000  
● > 100 000

- La collecte a été multipliée par 2 entre 2017 et 2022. En 2022/23, elle était dominée par le blé tendre (51 % des volumes) et le maïs (15 %).
- Quatre régions (Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté) réalisent 50 % des tonnages collectés.
- La Nouvelle-Aquitaine est la 1<sup>ère</sup> région de collecte toutes céréales confondues avec 13 % des tonnages.
- Blé tendre bio : 1<sup>ère</sup> céréale collectée en France avec 421 616 tonnes (dont 11 % de C2) en 2022/23, en progression de 7 % par rapport à 2021/22. La Bourgogne-Franche-Comté et l'Occitanie réalisent chacune 15 % des volumes collectés suivi par le Grand-Est (14 %).
- Maïs bio : Retrait d'un tiers de la collecte par rapport à 2021/22. La collecte s'établit à 126 667 tonnes (dont 6 % en C2). Première région de collecte, la région Nouvelle-Aquitaine représente 20 % des tonnages devant les Pays de la Loire (16 %).
- Triticale bio : 3<sup>e</sup> céréale bio collectée. En 2022/23, elle représente 82 572 tonnes (dont 3 % de C2 ; - 24 % par rapport à 2021/22). La Nouvelle Aquitaine réalise 14 % des tonnages suivie par les Pays de la Loire (13 %).
- Orges bio : 4<sup>e</sup> céréale bio en volume avec 8,6 % de la collecte toutes céréales, dont 9,5 % en C2. La principale zone de culture est le Grand-Est (16 % des volumes) puis l'Auvergne-Rhône-Alpes (12 %).



## PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS DES CÉRÉALES BIO

En 2022/23, les deux principaux débouchés des céréales issues de l'agriculture biologique en France (hors utilisations à la ferme ; pour les 4 principales céréales citées) sont la fabrication d'aliments pour animaux (42 % des volumes) et la meunerie (27 %). Viennent ensuite les exportations pour 13 % des volumes. À partir des données de collecte et d'importation, on compte dans les bilans environ 5 % de bio déclassé, c'est-à-dire non valorisé en circuit bio.



## TRANSFORMATION

En 5 ans, face à la demande croissante, les mises en œuvre de céréales bio par l'industrie ont été multipliées par 1,7 en meunerie et par 1,8 en fabrication d'aliments du bétail.

### L'industrie de la meunerie bio

Au cours de la campagne 2022/23, l'industrie de la meunerie bio est la seconde industrie utilisatrice de céréales bio. 202 milliers de tonnes dont 93 % de blé tendre, ont été transformées.

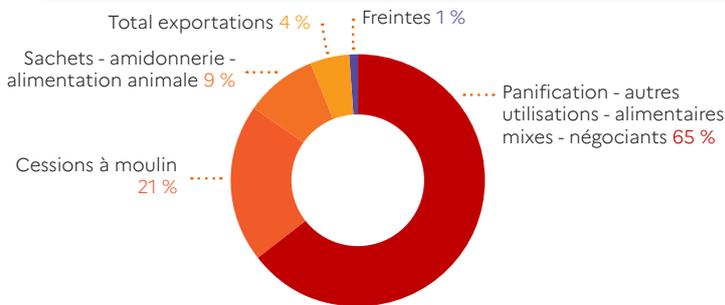
187 milliers de tonnes de blé tendre bio ont été transformées en farine. Plus de 50 % de la production de farine bio est consommée par la boulangerie artisanale et les fournils des grandes et moyennes surfaces (GMS).

### L'industrie de l'alimentation animale bio (FAB) :

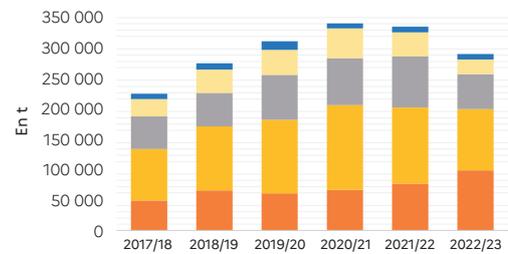
Les FAB ont incorporé 282 milliers de tonnes de céréales bio au cours de la campagne 2022/23, en retrait de 16 % par rapport à la campagne précédente. Majoritairement transformé par cette industrie, le maïs représente 35 % des incorporations puis le blé tendre 34 % et enfin le triticale (20 %).

64 % de la production de farine bio est consommée par la boulangerie artisanale et les fournils des GMS. Ce poste est en progression de 6% par rapport à la campagne précédente

### Ventilation des utilisations des farines (2021/22)



### FAB : Évolution des mises en œuvre totales

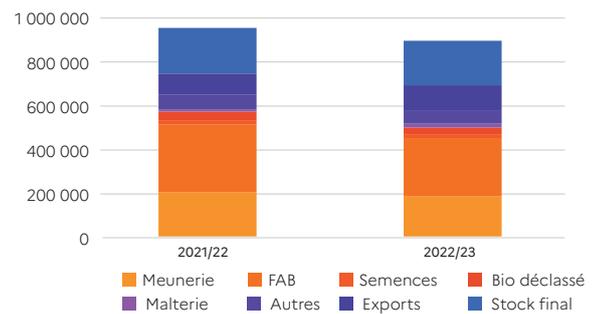


## BILANS

### Ressources



### Emplois



## ÉCHANGES

Notons qu'aucune donnée officielle sur les échanges n'est disponible du fait d'absence de nomenclature douanière spécifique aux produits bio. Les échanges sont donc estimés à partir des retours d'experts et des éléments de bilan disponibles.

Les échanges s'opèrent principalement avec les pays limitrophes.

Les imports (moulins, FAB et organismes stockeurs) sont en fort retrait (- 91 %).

La France a importé près de 2 680 tonnes de blé meunier au cours de la campagne 2022/23 et les importations (4 céréales) par l'industrie de l'alimentation animale se sont élevées à 6 860 tonnes.

Lors de la campagne 2022/23, la France a produit plus de céréales bio que nécessaire pour couvrir ses besoins intérieurs, il en reste un excédent exportable.

Il est estimé que les exportations des 4 principales céréales bio sont en retrait de 17 % par rapport à la campagne précédente et s'élèvent à 101 000 tonnes.